

Spécifications des contrats à terme marchandises en France

CONTRAT A TERME HUILE DE COLZA	
Taille du contrat	Cinquante tonnes
Origine	Toutes origines
Qualité	<p>Huile de colza brute, dégommée, conventionnelle, de toute origine, de qualité saine loyale et marchande, garantie non décolorée, produite à partir de graines de colza saines, en franchise de tous droits et taxes, avec les caractéristiques suivantes :</p> <p>Acidité oléique : 1,75% maximum Teneur en eau, matière volatile et impuretés : 0,4% maximum Teneur en acide érucique : 2% maximum Point éclair (flashpoint) : 250° F (121°C) minimum</p> <p>Le sous-jacent est réputé être un produit conventionnel, à savoir un produit sans risque OGM, c'est à dire un produit ne contenant aucun organisme génétiquement modifié ou, pouvant en contenir fortuitement conformément à la réglementation communautaire.</p>
Echéances	8 échéances cotées en permanence parmi août (Q), novembre (X), février (G) et mai (K)
Mode de cotation	En Euros et cents par tonne métrique, livrable en FOB maritime ou fluvial selon les modalités des règles du contrat n°53 du FOSFA, dans l'un des ports suivants : Amsterdam, Anvers et Rotterdam
Echelon minimum de cotation	0,50 euro par tonne métrique, soit 25 euros par contrat
Clôture d'une échéance	Le 15 du mois précédant le mois de livraison. En cas de fermeture du marché, la clôture a lieu la journée de négociation précédente.
Jour de Notification	La première journée de négociation suivant la clôture d'une échéance
Période de Livraison	La période du début de chargement correspond au mois d'échéance
Horaires du marché	Sessions de négociation : 10 h 45 – 18 h 30